



# SHETLAND CLUB DE FRANCE

## CONVENTION PERMETTANT L'ATTRIBUTION DU LABEL "ELEVAGE CONFIANCE"

### Je soussigné(e)

Nom..... Prénom :.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Téléphone..... Email.....

Affixe (si applicable).....

Site web (si applicable).....

### Membre du SHETLAND CLUB DE FRANCE, je m'engage :

#### ◆ A respecter les directives d'élevage du SCF :

1. Inscrire au L.O.F. la totalité des chiots élevés
2. Ne pas faire reproduire les sujets atteints d'A.P.R. (Atrophie Progressive de la Rétine), ni leurs parents
3. Ne pas accoupler deux sujets porteurs du gène merle (Bleus), sauf dérogation préalable à la saillie, accordée par le Club, sur demande motivée adressée au Président
4. Ne pas accoupler un sujet merle (Bleu) avec un sujet fauve.

◆ A être présent et à participer régulièrement comme acteur, exposant ou visiteur aux épreuves de sélection régionales organisées par le Club et, chaque fois que possible, à la Nationale d'Élevage.

◆ A informer chaque acquéreur de l'existence et du rôle du SCF et à l'inciter à rejoindre l'Association en lui montrant les revues ainsi que l'ouvrage sur le SHETLAND, et en lui remettant un bulletin d'adhésion.

### Souhaitant que mon élevage bénéficie du LABEL "ELEVAGE CONFIANCE" décerné par le SCF,

◆ Je m'engage à respecter strictement les Lois, Règlements et usages relatifs à l'élevage et à la vente de chiens.

◆ Je m'engage à ne proposer à la vente que des chiots en parfaite condition de santé, issus de lignées réputées saines pour autant que je puisse le savoir.

◆ Chaque chiot né dans mon élevage aura été correctement vermifugé puis vacciné et tatoué avant sa livraison. Il sera inscrit au L.O.F. et son certificat de naissance sera remis à son propriétaire dès que possible, et en tout cas avant l'âge d'un an.

◆ Pour chaque transaction un certificat de vente sera établi. Y figureront :

- les noms et coordonnées du vendeur et de l'acheteur,
- la date de cession,



# SHETLAND CLUB DE FRANCE

- le nom du chien, sa date de naissance, son numéro de tatouage et ses origines

- la destination du chien (compagnie, reproduction, expositions de conformité au standard) :

1. Sujet porteur d'un défaut révélé ou d'une anomalie qui doit le rendre inapte à la confirmation, il en sera clairement fait mention (destination : seule compagnie).

2. Sujet conforme, au moment de la vente, à ce que doit être un Shetland de son âge, destiné à la vie de famille, sans garantie de confirmation (la confirmation est nécessaire à la reproduction LOF). L'achat n'étant pas motivé par l'intention de faire reproduire ou de participer à des expositions, l'éventuelle non-conformité, pour quelque cause que ce soit, ne donnera pas droit à un dédommagement.

3. Sujet conforme, au moment de la vente, à ce que doit être un Shetland de son âge, destiné à la reproduction, ce qui implique que le sujet soit confirmable dès l'âge de 12 mois, le dédommagement convenu en cas de non-conformité sera indiqué.

4. Sujet conforme, au moment de la vente, à ce que doit être un Shetland de son âge, destiné aux expositions de conformité au standard (sans garantie de résultats) ce qui implique que le sujet soit confirmable dès l'âge de 12 mois. Le dédommagement convenu en cas de non-conformité sera indiqué.

◆ Seront remis le carnet de santé et la carte de tatouage.

◆ Je m'engage à donner à chaque acquéreur tous les conseils utiles au bon développement physique et mental du chiot et à me tenir à sa disposition pour le guider chaque fois que nécessaire.

◆ Je m'engage à faire preuve de sens des responsabilités et à accepter l'arbitrage du comité du SCF en cas de litige avec un acquéreur.

◆ Je suis informé de ce que la liste des ELEVAGES CONFIANCE sera publique (publication dans les revues et le site web du Club ; mise en valeur sur les listes de portées).

◆ En cas de manquement aux engagements, le label m'étant retiré par décision du Comité du SCF, j'accepte que la sanction et ses motifs soient publiés dans la revue du SCF.

**Date et signature précédées des mentions manuscrites : « Lu et approuvé, bon pour accord ».**

N.B. : Le Comité du SHETLAND CLUB DE FRANCE se réserve le droit de différer l'attribution du label (période probatoire) ou de la refuser à tout élevage qu'il jugerait bon de ne pas qualifier d'ELEVAGE CONFIANCE.